



**Compte-rendu de mandat des élus
CGT FINANCES PUBLIQUES 58 au Comité Technique Local (CTL) et au Comité
Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)**

(2019-2020-2021-2022)

Représentants au CTL :

Florence BAILLON, Nadege RICLAFE, Christine RAGUILLAT (titulaires)
Nadine NOWICKA, Jean Pierre BEN BLAL, Carole DOUSPIS (suppléants)

Représentants au CHSCT :

Mickael DEDIANNE (remplacé en 2022 par Muriel MOULINIER), Marie France ANCELLIN
(titulaires)
Marie Odile TALON, Christine RAGUILLAT (suppléantes)

1) CTL :

Le champ de compétences des CTL est extrêmement large : adaptation des structures et du réseau, emplois, formation professionnelle, budget, DUERP, tableau de bord de veille sociale (TBVS), campagne IR, ponts naturels, etc.....

Certains points à l'ordre du jour font l'objet d'un vote et d'autres sont exposés pour information.

Les missions, les moyens, l'organisation et les conditions de vie au travail sont au centre des débats lors de ces réunions.

La composition du CTL de la Nièvre est de 6 sièges de titulaires dont 3 remportés par la CGT lors des élections professionnelles de 2018.

Le comité technique local a été convoqué 22 fois sur la période.

Notre délégation composée de 6 élu(e)s (3 titulaires et 3 suppléants) siège à toutes les instances sauf boycotts motivés tel que les CTL emplois.

Régulièrement, une déclaration liminaire est rédigée et lue en séance : elle expose les revendications générales liées à l'emploi (suppressions d'emplois, postes restés vacants à l'issue du mouvement national, etc...) et à la dégradation des conditions de vie au travail qui en découle. Elle fait également état des revendications locales et des dysfonctionnements dans les services.

Nos compte-rendus sont rédigés et diffusés le plus rapidement possible aux agents dans tout le département.

Les CTL sont toujours préparés collectivement en associant les titulaires et les suppléants afin que ces derniers connaissent les dossiers et soient ainsi prêts à intervenir en séance.

Les élu(e)s de la CGT Finances Publiques se sont investis, dans un esprit de responsabilité, pour remplir le mandat que les agents leur ont confié par le vote du 6 décembre 2018. Ils ont œuvré pour la défense des intérêts individuels et collectifs des agents dans un contexte d'absence de dialogue social et de recul généralisé des garanties collectives. Ils ont demandé la convocation au titre d'experts d'agents concernés par des sujets spécifiques prévus à l'ordre du jour.

Ils ont été à l'initiative des actions intersyndicales contre le NRP dans le département, notamment par :

- l'organisation de la journée du 09 septembre 2019 devant l'ENFIP pour manifester le désaccord des agents par rapport à la géographie revisitée des services des finances publiques lors du déplacement du ministre G Darmanin et de l'ensemble des directeurs des finances publiques réunis pour la présentation du NRP;
- l'envoi de mails aux maires du département pour expliquer la restructuration et les impacts de la réforme des trésoreries sur les collectivités, et la distribution de tracts à l'entrée des réunions organisées par la DDFIP pour les élus en 2019 et 2020 ;
- les différents appels aux rassemblements devant le CFP de Nevers (27/06/2019 ; 17/09/2020 ; 09/12/2020), l'ESI (09/05/2019), la DDFIP (16/09/2019), l'ENFIP (04/02/2021) pour s'opposer au NRP et aux suppressions d'emplois.

2) CHSCT :

Les sujets à l'ordre du jour de ce comité concernent l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Pendant cette période, le dossier le plus important a été celui concernant les projets de restructurations (NRP) : la CGT a demandé l'avis des agents concernés afin de faire des propositions au comité .

A ce propos, la CGT a imposé lors du dernier CHSCT de l'année 2019, l'intervention d'un cabinet indépendant d'expertise (ALIAVOX) afin d'analyser les conséquences des restructurations sur la santé physique et psychique des agents. L'accord de l'ensemble des représentants du personnel a été recueilli. La prestation de ce cabinet a été financée pour moitié par le budget du CHSCT et pour moitié par la direction départementale.

Sur l'impulsion et l'insistance de la CGT, de nouvelles offres de formation ont été proposées sur la période : prévention contre la fatigue oculaire, massage, gestion du stress et des conflits.

La CGT est source de propositions de dépenses pour les agents suite aux différentes visites qu'elle effectue dans les services.

Le comité a été réuni 16 fois sur la période.

La composition du comité de la Nièvre est de 5 sièges de titulaire dont 2 remportés par la CGT lors des élections professionnelles de 2018.

Notre délégation composée de 4 élu(e)s (2 titulaires et 2 suppléants) siège à toutes les instances (sauf boycott notamment pour non communication de documents).

Les élu(e)s ont assisté également à tous les groupes de travail notamment celui sur le DUERP/PAP et ont participé à toutes les visites de sites initiées par les représentants du personnel.

Pendant la crise sanitaire, la CGT a été constamment présente pour les agents (pour exemple, 22 pages d'échanges par mail avec la direction) et a assisté à toutes les réunions extraordinaires du CHSCT sur la crise.

La CGT a :

-permis dans les premières heures, le départ des collègues pour lesquels la présence n'était pas prévue au Plan de Continuité d'Activité (PCA) ;

-œuvré pour l'octroi de l'indemnité de 17,50€ pour les agents qui assuraient l'activité en PCA à Nevers ou sur les sites extérieurs ;

- signalé les manquements quant au réapprovisionnement en gants, gel hydroalcoolique, essuie-tout, alcool ménager dans les services ;
- demandé la désinfection des locaux suite à des cas positifs ;
- demandé le retrait des masques « éducation nationale » pour suspicion de nuisance sur la santé et obtenu la fourniture de masques français sur tout sur le département ;
- demandé et obtenu des ordinateurs portables, des double-écrans et des chaises de bureaux pour les télétravailleurs ;
- obtenu des assouplissements pour de nombreux collègues sur l'application de l'ordonnance du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de RTT ou de congés au titre de la période d'urgence sanitaire, ceci après d'âpres discussions.

La démarche syndicale mise en œuvre par la CGT Finances Publiques repose sur des principes de défense du service public et des intérêts des personnels. Elle se construit toujours en associant les agents, afin d'éviter le comportement déléguataire.

Entre le 1^{er} et le 8 décembre 2022, par le vote et par la lutte avec la CGT, les agents des finances publiques feront savoir si le syndicalisme développé par la CGT Finances Publiques répond à leurs exigences et leurs attentes.

